

ECLAIRAGES LYONNAIS



éditorial



« ECLAIRAGES »,
sous ce titre notre
section syndicale
Retraités a décidé de
s'adresser à vous
périodiquement
pour vous apporter
une autre façon de
voir les choses qui
nous entourent...

Nous Retraités, nous en avons assez de la pensée unique qui nous environne et nous matraque de façon délibérée, nous faisant passer pour des privilégiés, des empêcheurs de tourner en rond. Au plan social, le parti de l'argent-roi actionne tous les pouvoirs mis au service de son insatiable appétit de profit. Gouvernement et Medef enfoncent chaque jour un peu plus le pays dans une austérité aussi brutale qu'inefficace.

Le temps de « la finance est mon ennemie » est bien loin !

Alors que les dividendes versés aux actionnaires ont atteint des sommets inégalés en 2014, la liste est longue des attaques perpétrées contre les conditions de vie des salariés et des retraités. La loi Macron n'apporte aucune réponse pour contrer la hausse du chômage, stopper la baisse du pouvoir d'achat des pensions, et en plus la Cour des Comptes demande une diminution des retraites complémentaires !

La loi de transition énergétique apparaît chaque jour un peu plus comme une attaque en règle contre le service public de l'électricité avec en corollaire une hausse des tarifs et de la précarité. La réussite de la manifestation nationale du 29 janvier dernier (étouffée par le mutisme des médias), les actions du 2 mars des électriciens et gaziers nous montrent le chemin.

Il en est de même pour les actions du 17 mars et du 9 avril pour la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi et de la protection sociale : le seul chemin possible est celui de la lutte dans l'unité la plus large des salariés et des retraités. Alors, ne restez pas sur le bord du trottoir comme vous le conseille certains pour un tas de prétextes, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Oui, lutter pour de belles causes, c'est déjà le chemin du bonheur !

Campagne double pour les anciens combattants

Le 26 novembre 2014, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Nantes a prononcé une décision favorable au recours engagé par un pensionné au sujet de la reconnaissance de la campagne double pour les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. La CNIEG fait Appel de cette décision pour tenter d'en différer les conséquences matérielles. Cette bataille revendicative ouverte depuis plus de 30 ans est en plein rebondissement et nous pouvons réaffirmer que la CGT y est pour beaucoup, il nous faut maintenant transformer l'essai ! A Lyon, il y a déjà de nombreux mois nous avons contacté et réuni les collègues concernés par cette guerre, pour qu'ils entament une procédure à l'encontre de la CNIEG. Actuellement, deux dossiers de lyonnais sont en instance d'examen devant le TASS de Nantes : nous donnerons les informations sur cette question au fur et à mesure du déroulement des procédures et des rencontres éventuelles...

Brèves

TCL, encore plus cher... : Fin octobre 2014, les élus du Sytral ont voté une hausse de la tarification des transports de 4,8% en moyenne. Ainsi le prix du billet simple est passé de 1,70 euros à 1,80 au 01/01/2015. De même l'abonnement City Pass atteindra 57,20 euros, soit une hausse de 10 euros en 5 ans...Le Sytral pense se dédouaner en nous annonçant que c'est plus cher à Berlin et à Londres. **C'est con, on vit à Lyon !**

JACKPOT, pour les dividendes... Au deuxième trimestre 2014, le versement des dividendes a atteint un niveau record dans le monde. Selon une étude du Fonds d'investissement Henderson Global Investors, ils auraient progressé de 12% en un an, soit 426,8 milliards de dollars de plus. Parmi les entreprises européennes, les groupes français décrochent la palme des plus gros payeurs de dividendes, 40,7 milliards de dollars et la plus forte hausse de versements, + 30% ! (extrait de Alternatives économiques d'octobre 2014). **Il n'y aurait plus d'argent en France !**

Le chiffre

Chapeau : en 2014, le salaire moyen des non-cadres est de 1200 euros nets par mois. Avec sa retraite chapeau d'ex-Pdg de GDF-Suez, Gérard Mestrallet touchera près du double (2200 euros), mais chaque jour ! Trouvez l'erreur !

Retraités et Syndiqués !

La CGT va fêter ses 120 ans en 2015, et elle est toujours là ! Sans équivoque auprès des salariés et retraités, à leur écoute et toujours prête à organiser leurs défenses.

L'actuel Président de la République n'avait pas de mots assez forts contre son prédécesseur pour défendre les retraités durant sa campagne électorale. Depuis, il ne cesse de nous faire les poches ! Rappelez-vous le temps où notre pension était revalorisée tous les ans au 01 janvier ! Eh bien nous étions plus nombreux à manifester pour dire que ce n'était pas suffisant. Aujourd'hui, nous allons subir 30 mois sans revalorisation et nous nous comptons dans la rue ! **Qui nous a lâchés ?**

Mieux, après la suppression de la demi-part pour les veuves et les veufs, la fiscalisation des majorations pour enfants, l'instauration d'une taxe pour la dépendance, la Casa, il est probable que la CSG va doubler pour 460 000 retraités, passant de 3,8% à 6,6%. Le « reste à charge » pour les malades ne cesse d'augmenter. **Tempêter devant le journal télévisé de 20h ne fera pas bouger les choses...**

Et s'il suffisait de faire un pas de plus pour se faire voir et entendre ? D'autres ne s'en privent pas, bonnets rouges, professions libérales, patrons, transporteurs, chauffeurs de taxis et ils réussissent ! Alors, ne vous laissez pas « enfumer » par les discours divers et variés « d'experts de tous poils », rejoignez-nous sur des objectifs clairs, venez les défendre pieds à pieds, car de l'argent il y en a !

La loi Macron, c'est bon pour le patron

Cette loi constitue de fait un dé tricotage des acquis du Conseil National de la Résistance ; sous prétexte d'augmenter la sacrosainte compétitivité des entreprises cette loi va

- **détruire les conseils de prudhomme** en interdisant aux conseillers, présentés par les syndicats et élus comme tel par les salariés, de diffuser des tracts syndicaux, c'est à dire d'être militants. Cela conduira à supprimer les prudhommes pour les remplacer par des juges professionnels.
- **détruire le code du travail** en supprimant du travail reconnu comme étant de nuit actuellement, les heures de 21h à 24h. Autorisation d'ouvrir 12 dimanches au lieu de 5. Dépénalisation du code du travail en supprimant les peines de prison pour le délit d'entrave. Les secrétaires des CHSCT ne pourraient plus bloquer les procédures défavorables aux salariés...
- **détruire l'environnement** en augmentant la pollution par l'ouverture des lignes de transport en autocar sur tout le territoire, en allégeant les contraintes pour les entreprises
- **mettre la médecine du travail sous domination patronale** en permettant la modification par ordonnance de la loi relative à la constatation de l'inaptitude médicale
- **interdire aux inspecteurs du travail** de régler les différends avec les patrons devant la justice

En conclusion cette loi va supprimer le peu de pouvoir qu'avaient les salariés face aux patrons sous prétexte de leur permettre d'embaucher. Depuis les années 50 la part des entreprises dans la contribution des recettes de l'état ne cesse de baisser, supérieure à 50%, elle est aujourd'hui seulement de 15%, ce remède n'a fait qu'amplifier le chômage qui dans les années 50 était quasiment nul. **L'urgence est de changer de politique, redonner du pouvoir d'achat aux salariés, et combattre sérieusement l'évasion fiscale** qui est l'équivalent du déficit de la France c'est à dire **100 Milliards d'Euros**. L'évasion fiscale n'est autre qu'un vol de tous les citoyens organisé légalement avec la complicité des gouvernements par les entreprises du CAC40 et les banques.



Elections CAMIEG : la preuve par 6 !

Six ans déjà que vous avez élu et fait confiance à une majorité d'administrateurs CGT pour piloter votre nouvelle Caisse d'Assurance Maladie Maternité.

Quel bilan tiré ?

Une « naissance » difficile liée aux contraintes imposées par les Ministères et les Employeurs, ainsi que par la langueur ou la démagogie des administrateurs des autres organisations syndicales.

Une Caisse qui est devenue performante face aux attentes de ses assurés (513 000) et comparable à celles du Régime Général. En 2013, les délais maximum de traitement ont été de 14 jours pour une facture papier transmise par courrier et de 4 jours pour une feuille de soins reçue électroniquement.

Chaque mois, 4000 assurés sont reçus dans 200 points d'accueil différents, et en 2013 plus de 400 actions de prévention santé menées sur tout le territoire.

Une Caisse qui assure les remboursements RG + RC (prévu par notre Statut) et garantit une « passerelle » automatique pour celles et ceux qui adhèrent à la complémentaire (CSM A, et CSM R), subventionnée pour partie par le fonds du 1% CCAS.

Que reste-t-il à faire, quand des excédents budgétaires sont de nouveau dégagés ?

Renouveler notre demande initiale d'amélioration du remboursement de nos prestations limitée par les Ministères cette année à 15 millions alors que seule la CGT en demandait 20 (demande déjà adoptée à une large majorité du C.A.) !

Faire sauter le plafond des effectifs de 250 emplois imposés à la Camieg par la Tutelle alors qu'elle avait elle-même validée le chiffre de 303 postes. Ces postes supplémentaires sont nécessaires à l'amélioration de l'accueil physique et téléphonique qui est encore perfectible.

Créer un Fonds d'action sociale (comme dans toutes les CPAM) pour venir en aide aux familles qui ne peuvent supporter les restes à charge.

Renforcer une solidarité financière rompue aujourd'hui entre deux catégories de population : les actifs et les inactifs. Solidarité rompue dans les comptes financiers à la demande des Employeurs, qui fait que si nous sommes soignés de façon identique, nous cotisons de manière différente.

Voilà notre programme pour les 6 prochaines années ! Voter CGT, c'est démontrer que des administrateurs élus (ce qui n'est *malheureusement* plus le cas dans les CPAM !) sont capables de tenir une gestion saine de protection sociale ! C'est aussi voter efficace dans un contexte général d'austérité ET de régression de la Protection Sociale

MODALITES PRATIQUES DE VOTE :

Ce règlement électoral que notre Organisation syndicale n'a pas signé, car trop restrictif à l'encontre des retraités et des veuves (voir l'encart ci-joint) reprend les mêmes règles que celles prévues pour les élections CMCAS. A savoir : **un vote par correspondance pour les seuls retraités** du 02 au 19 juin 2015, puis une possibilité de **vote électronique** avec les Actifs du 22 au 25 juin 2015. Le matériel de vote et les codes accès seront envoyés en temps voulu par un prestataire choisi par les Employeurs et les signataires de l'accord.

Solidaire de cette lettre ouverte d'une veuve de la CMCAS LANGUEDOC aux OS (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO) et aux Employeurs des IEG.

Vous qui prônez l'équité et l'égalité des bénéficiaires, vous nous interdisez d'élire nos représentants aux conseils d'administration des CMCAS et ainsi, vous nous ôtez tout simplement l'égalité des droits qui nous est due.

Alors que dans le texte élaboré lors de la création de la Camieg en 2007, le législateur nous avait inclus dans le règlement pour les élections des CMCAS où, nous étions éligibles en tant qu'Ouvrant Droit des activités sociales...

POURQUOI avoir déposé un amendement à ce règlement électoral, nous interdisant ce droit de vote ? Avez-vous réfléchi au sens des valeurs et de partage en toute Equité et d'égalité de droits lorsque vous avez l'avez déposé ?

De quoi avez-vous peur pour nous interdire ce vote ? Est-ce cela la démocratie ? Je vous demande de réfléchir sur un prochain vote pour les élections de la CAMIEG. Car je souhaite pouvoir avoir ce droit. Une cotisation de 2,36% est prélevée sur notre pension pour le régime Complémentaire Maladie Obligatoire des IEG. Ainsi, cotisant comme vous, nous exigeons d'avoir les mêmes droits que vous. Pour mémoire, les employeurs ne participent plus au financement de la protection sociale des retraités et des pensionnés de réversions.

LA DEPENDANCE

La couverture de ce risque piétine...Pourtant, les politiques en parlent depuis des années... Tantôt appelée loi « sur la perte d'autonomie », tantôt loi « sur la dépendance », elle est maintenant parée du titre pompeux et généraliste « adaptation de la société au vieillissement ». Par contre, depuis de nombreux mois, 0,3% sont prélevés mensuellement sur les pensions des Retraités pour une loi dont la rédaction finale n'aboutit pas ! Où va l'argent ainsi ponctionné ? Sert-il à constituer une « cagnotte » provisionnelle, pour le jour où un texte de la Sécurité Sociale sortira ? Silence complet...

Que fait la coalition lyonnaise majoritaire à Lyon sur ce sujet ? Rien... ou pour être exact, si ...elle signe un contrat local avec la MAAF (cf. Multiprise 261 ; 266) ! Tant mieux pour celles et ceux qui ont les moyens d'adhérer à ce contrat, tant pis pour les autres...ce n'est pas en tout cas la conception que nous avons de la solidarité inter-générationnelle, ni d'une action syndicale revendicative où chacun cotise selon ses moyens, et est soigné selon ses besoins.

A titre indicatif notre organisation syndicale départementale a déjà eu des entrevues avec les autorités régionales sur la tête desquelles pèse l'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). La mise en place future de la Métropole Régionale laisse planer un flou supplémentaire, sur qui, fera quoi ?

Dernière minute : la loi est de nouveau reportée à une date ultérieure à juillet 2015 !!!



Pierres commémoratives

A l'initiative de notre section syndicale, c'est le **12/11/2014** qu'a eu lieu l'inauguration des plaques commémoratives des anciens combattants des deux guerres mondiales et d'Algérie, ainsi que celle de la plaque consacrée à Marcel Paul. Ces plaques initialement situées au pied de la Tour EDF Part Dieu ont été transférées au 194 avenue Thiers 69006 Lyon : une belle manière de commémorer le centenaire de la guerre de 1914/1918 en présence d'une représentation d'associations d'Anciens combattants.

Un homme, une vie, un engagement Marcel Brunot

Que nous soyons retraité(es) ou en activité, ayants droit ou ouvrants droit de la CMCAS de Lyon, la plupart d'entre nous connait le **cercle Marcel Brunot**, situé 110 rue du 4 août à Villeurbanne, encore appelé par certains *cercle Bonneterre*.

Marcel Brunot né le 16 octobre 1904 à Lyon , décédé le 11 mars 1977 à Vénissieux a présidé la première CAS de Lyon depuis sa création en 1947 et ce jusqu'en 1961, date de sa mise en inactivité de service.

Marcel fut ouvrier à la Compagnie du Gaz de Lyon puis électricien à la Centrale Thermique de Lyon la Mouche .Après la fin de la dernière guerre mondiale, à la suite de la nationalisation des Energies Electriques et Gazières et à la création de EDF/GDF il devint Secrétaire Général du syndicat Cgt du centre de distribution mixte de Lyon puis responsable du GNC Cgt (Groupement National des Cadres, section de Lyon)

Proche du parti socialiste SFIO, il refusa, malgré de nombreuses sollicitations, non seulement d'adhérer lui-même mais de faire basculer le GNC au nouveau syndicat Cgt Force ouvrière nouvellement créé en 1948 et issu d'une scission de la Cgt. Il fut membre de nombreux organismes statutaires en particulier de janvier 1947 puis en décembre 1949 il devint administrateur du Conseil Central des Œuvres Sociales (CCOS) puis de 1957 à 1966 il fut administrateur du Comité de coordination des CMCAS . Il assumait ces responsabilités jusqu'aux dernières années de sa vie, emporté par une grave maladie.

C'est au début des années 1980 que le conseil d'administration de la CMCAS ainsi que les Syndicats Cgt et GNC décidèrent de donner son nom au Cercle que vous connaissez tous, en sa mémoire, celle d'un homme de grande culture et grand serviteur du mouvement social et syndical.